



Enquête publique relative

À la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

N° 2025-19

Le Maire de Métabief

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L.153-14 et suivants et R,153-3,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L,123-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates des 06/07/2015 et 14/09/2025 prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation prévue à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu les débats au sein du Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui se sont tenus les 10 décembre 2018, 26 juin 2023, et 21 mai 2024

Vu les bilans de la concertation dressés par le Conseil Municipal les 08/07/2024, 17/02/2025 et 24/03/2025,

Vu le dossier arrêté par délibération en date du 24/03/2025,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique conformément au bordereau du dossier,

ARRETE

Article 1^{er}

Il sera procédé, pendant 33 Jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'urbanisme de Métabief, du 27/10/2025 à 08h au 28/11/2025 à 12h.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R123-2 et suivants du Code de l'environnement, et ce, conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme.

Les caractéristiques principales du projet portent sur la révision du PLU afin de le mettre en compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience. Le projet de PLU révisé emporte donc réduction des zones à urbaniser encore non aménagées du PLU et leur restitution en zone agricole et naturelle. Il prévoit également un développement urbain modéré qui s'appuie sur les capacités de création de logements mobilisables au sein de la trame urbaine, et ce en adéquation avec les capacités des réseaux, notamment en matière d'eau potable. Les capacités ainsi identifiées permettent de projeter la création d'environ 300 logements à l'horizon 2040.

Les autres grands volets du PLU révisé emportent préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoient en conséquence une réduction de la constructibilité

REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-025-2125 038 09-20251007-A2025_19-AR

sur certaines parties du territoire agricole notamment sur les enclaves sises dans et aux abords du bourg. Le PLU affiche également un grand projet de développement d'équipement au droit du secteur de la Grande Raie, ce secteur constitue le secteur de développement principal du PLU.

Article 2

Monsieur le Président du tribunal administratif a désigné Me GUYOTON Yolande exerçant la profession d'architecte paysagiste en qualité de commissaire enquêteur.

Article 3

Les pièces du dossier d'enquête publique complet peuvent être consultés du 27/10/2025 au 28/11/2025 inclus :

- en format papier à la mairie de Métabief, aux jours et heures habituels d'ouverture soit : les lundi/mardi/jeudi/vendredi/samedi matin, de 08h à 12h et les lundi et jeudi après-midi de 15h à 18h.
- sur le site internet de la Commune de Métabief : metabief.fr
- sur le poste informatique de la médiathèque, pendant les jours et heures habituels d'ouverture : le mardi de 8h30 à 12h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.
- sur le registre d'enquête accessible au public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6761>

Article 4

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur sera également déposé à la mairie de Métabief aux jours et heures habituels de la mairie rappelés à l'article 3, du 27/10/2025 au 28/11/2025 inclus, pour permettre à la population d'y consigner ses observations ou propositions éventuelles.

Article 5

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit et / ou par mail au Commissaire Enquêteur en Mairie de Métabief.

Soit par courrier papier : Mairie de Métabief – 16 rue du Village – 25370 METABIEF.

Soit par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-6761@registre-dematerialise.fr

Soit sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6761>

Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables conformément aux modalités d'accès du dossier d'enquête publique telles que définies à l'article 3.

Article 6

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne, à la Mairie, les observations du public :

- le lundi 27 octobre 2025 de 9h à 12h
- le samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h
- le lundi 24 novembre 2025 de 17h à 19h

En cas de nécessité, pendant la période de l'enquête, il sera possible d'organiser, sur rendez-vous, des rencontres en visio. Dans ce cas, il conviendra d'adresser une demande par mail sur l'adresse dédiée : mairie@metabief.fr (mentionner en objet du mail : Enquête Publique PLU)

Article 7

A l'expiration du délai de l'enquête prévue à l'article 1, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire, dans un document séparé, son rapport et ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête dressera un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département, et au Président du Tribunal Administratif. Le rapport et les conclusions motivées seront rendues publiques

par voie dématérialisée (sur le site internet de la commune de Métabief), ainsi que par voie papier en mairie en jours et heures habituels d'ouverture.

Article 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux diffusés dans le département ci-après :

Est Républicain

Terre de Chez Nous

Cet avis sera affiché notamment à la mairie, sur le site internet de la Commune et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat du Maire. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant son ouverture et ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, en mairie et à la Préfecture (ou DDT, ou sous-préfecture), aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils auront été transmis à la commune et ce pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront en outre publiés sur le site internet de la Commune pour y être tenus à la disposition du public pendant un an.

Article 10

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la révision générale du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier, ces dernières devant rester dans la limite du cadre légal des modifications possibles après enquête publique.

Article 11

Le projet est soumis à évolution environnementale aussi le dossier du PLU comprenant les informations environnementales prévues par l'article R123-8 2° du Code de l'Environnement (et notamment le résumé non technique), se rapportant à l'objet de l'enquête, est consultable, conformément aux modalités définies à l'article 3, à partir du début de l'enquête publique et ensuite après approbation du PLU.

Article 12

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations relatives à l'Environnement peuvent être demandées est M. Gérard DEQUE joignable en mairie.

Article 13

Copie du présent arrêté sera adressé à :

-Madame le Commissaire Enquêteur,

-Monsieur le Préfet,

-Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

Fait à METABIEF le 07/10/2025

Le Maire



Gérard DEQUE

